

Division des absences justifiées.

Arrondissements	ABSENCES JUSTIFIÉES							
	en 1889-1890		en 1890-1891		Différence en faveur de			
					1889-1890		1890-1891	
	en vertu de l'art. 8.	en vertu de dispenses.	en vertu de l'art. 8.	en vertu de dispenses.	en vertu de l'art. 8.	en vertu de dispenses.	en vertu de l'art. 8.	en vertu de dispenses.
1 ^{er}	18,2	1,7	14,0	1,7	»	»	4,2	»
2 ^e	16,4	1,8	12,2	1,9	»	0,1	4,2	»
3 ^e	14,3	1,2	11,4	1,3	»	0,1	2,9	»
4 ^e	16,0	2,3	10,3	2,1	»	»	3,7	0,2
5 ^e	19,0	12,9	14,4	14,0	»	1,1	4,6	»
6 ^e	13,9	1,6	11,4	1,7	»	0,1	2,5	»

En résumé, la situation se présente comme suit :

Population scolaire de l'âge obligatoire : *)

en 1889—1890, 28778 élèves ;

en 1890—1891, 28483 élèves ;

Différence en moins, en 1890—1891 : 295 élèves.

*) Cette population est celle des listes d'absences dressées par les instituteurs.

La population scolaire renseignée plus haut, et inférieure de 668 élèves, est celle accusée par les délibérations organiques des écoles